

Les outils d'information à destination des viticulteurs

Nicolas CONSTANT
Sudvinbio

Journée régionale viticulture bio – Flavescence dorée
11 avril 2019 – Montpellier SupAgro



Contexte

- ❖ Recrudescence de la détection de symptômes de FD à l'échelle de l'Occitanie depuis quelques années
- ❖ Augmentation de la surface du territoire régional couvert par le PLO
- ❖ Nécessité de remobiliser l'ensemble des acteurs de la filière (viticulteurs, techniciens....) vis-à-vis de la lutte contre la FD

Développer différents supports de communication à destination des professionnels

Démarche

- ❖ Concertation des principaux acteurs terrain dans la lutte contre la FD :
conseillers des Chambres départementales d'Agriculture, techniciens des
FEDON, Sudvinbio
- ❖ Rédaction de 4 supports de communication

Résultats

LA FLAVESCENCE DORÉE

EN VITICULTURE BIOLOGIQUE



La FD en viticulture biologique :

- Plaquette 4 pages,
- Principes fondamentaux de lutte contre la FD
- Photos de symptômes
- Principales recommandations de traitement avec le pyrèthre naturel
- Critères d'évaluation du risque de conversion en bio vis-à-vis de la FD

LA FLAVESCENCE DORÉE, C'EST QUOI ?

La flavescence dorée est une maladie incurable qui se propage de manière épidémique. Elle est causée par un phytoplasme (une bactérie sans paroi) qui, après s'être multiplié dans le phloème (vaisseau transportant la sève élaborée), va causer le dépérissement du cep de vigne. Ce phytoplasme est véhiculé et transmis par un insecte : la cicadelle de la flavescence dorée.

RESPECTER LA LUTTE OBLIGATOIRE

La flavescence dorée est une maladie de quarantaine car incurable et très contagieuse. Elle est donc soumise à une lutte obligatoire et collective.

LUTTER COLLECTIVEMENT

Des campagnes de prospections sont organisées par la FREDON*, les FDGDON*, et mises en œuvre sur le terrain par les GDON*, afin d'assurer la surveillance du territoire. En parallèle, chaque viticulteur est en charge de la prospection dans ses propres parcelles. Certains secteurs couverts par un GDON peuvent bénéficier d'un « aménagement de la lutte insecticide » correspondant à une adaptation du nombre de traitements obligatoires.

Pour savoir si votre commune est couverte par un GDON ou si vous envisagez d'en créer un, vous pouvez contacter votre FDGDON ou vous rendre sur le site Internet de la FREDON Occitanie : www.fredonoccitanie.com

Chaque viticulteur est dans l'obligation de :

- ★ Réaliser les traitements insecticides afin de maîtriser les populations de cicadelles vectrices.
- ★ Prospector et déclarer auprès des FDGDON, la FREDON Occitanie ou du SRAL*.
- ★ Arracher rigoureusement les ceps atteints par la flavescence dorée.

* GDON : Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles

FDGDON : Fédération Départementale des GDON

FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

SRAL : Service Régional de l'Alimentation

Résultats

LA FLAVESCENCE DORÉE EN VITICULTURE CONVENTIONNELLE



LA FLAVESCENCE DORÉE, C'EST QUOI ?

La flavescence dorée est une maladie incurable qui se propage de manière épidémique. Elle est causée par un phytoplasme (une bactérie sans paroi) qui, après s'être multiplié dans le phloème (vaisseau transportant la sève élaborée), va causer le dépérissement du cep de vigne. Ce phytoplasme est véhiculé et transmis par un insecte : la cicadelle de la flavescence dorée.

RESPECTER LA LUTTE OBLIGATOIRE

La flavescence dorée est une maladie de quarantaine car incurable et très contagieuse. Elle est donc soumise à une lutte obligatoire et collective.

LUTTER COLLECTIVEMENT

Des campagnes de prospections sont organisées par la FREDON*, les FDGDON**, et mises en œuvre sur le terrain par les GDON***, afin d'assurer la surveillance du territoire. En parallèle, chaque viticulteur est en charge de la prospection dans ses propres parcelles. Certains secteurs couverts par un GDON peuvent bénéficier d'un « aménagement de la lutte insecticide » correspondant à une adaptation du nombre de traitements obligatoires.

Pour savoir si votre commune est couverte par un GDON ou si vous envisagez d'en créer un, vous pouvez contacter votre FDGDON ou vous rendre sur le site internet de la FREDON Occitanie : www.fredonoccitanie.com

Chaque viticulteur est dans l'obligation de :

- ❖ Réaliser les traitements insecticides afin de maîtriser les populations de cicadelles vectrices.
- ❖ Prospecter et déclarer auprès des FDGDON, la FREDON Occitanie ou du SRAL**.
- ❖ Arracher rigoureusement les ceps atteints par la flavescence dorée.

* GDON : Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles

FDGDON : Fédération Départementale des GDON

FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

SRAL : Service Régional de l'Alimentation

La FD en viticulture conventionnelle :

- Plaquette 4 pages,
- Principes fondamentaux de lutte contre la FD
- Photos de symptômes
- Principales recommandations de traitement avec les insecticides de synthèse

Résultats

FLAVESCENCE DORÉE

COMMENT EVALUER L'EFFICACITE D'UN TRAITEMENT
PYRÈTHRE NATUREL SUR SA PARCELLE ?!

1. Ce protocole est adapté pour évaluer l'efficacité des deux premiers traitements insecticides obligatoires



QUAND REALISER LES COMPTAGES ?

Pour connaître l'efficacité du traitement pyrèthre naturel sur les cicadelles de la flavescence dorée il est nécessaire de faire 2 comptages :

- ★ un **avant traitement** (le plus près possible du jour du traitement au pyrèthre naturel) ;
- ★ un **après traitement** (maximum 48h après le traitement).

ATTENTION

Respectez le Délai de Réentrée (DRE) avant de retourner dans la parcelle.
DRE Pyrèvert : 6h.

Si le Pyrèvert est associé à une autre spécialité commerciale, respectez le DRE le plus long.

1 placette d'observation = 5 ceps

- ★ 3 qui se suivent sur une rangée
- ★ 2 qui se suivent sur la rangée d'en face

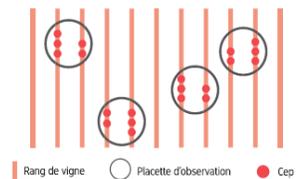
A QUEL ENDROIT, DE LA PARCELLE, FAUT-IL EFFECTUER LES COMPTAGES ?

PROTOCOLE DE CREATION DES PLACETTES D'OBSERVATION SUR UNE PARCELLE

- ★ 1 • Répartir 4 placettes de manière aléatoire dans la parcelle.

Ne pas tenir compte des zones qui seraient plus ou moins infestées par la flavescence dorée ou *Scaphoideus titanus*, en évitant les bordures de parcelle.

- ★ 2 • Marquer les ceps (ruban, peinture...), afin de toujours réaliser les comptages sur les mêmes ceps.



Comment évaluer l'efficacité d'un traitement pyrèthre naturel sur sa parcelle ?

- Plaquelette 4 pages,
- Critères d'identification de la cicadelle,
- Conseil méthodologique pour réaliser les comptages
- Mode de calcul de l'efficacité du traitement
- Grille de comptage

Résultats



Tout savoir sur LA FLAVESCENCE DORÉE

**Disponible sur
internet dans
quelques semaines**

Tout savoir sur la FD

- fichier powerpoint de 120 diapositives,
- Document d'approfondissement,

**La flavescence
dorée en 15
diapos**

**La flavescence
dorée en détail**

1. Historique et importance de la maladie
2. Biologie
 - a) Biologie du phytoplasme *Candidatus Phytoplasma vitis*
 - b) Biologie de l'insecte vecteur *Scaphoideus titanus*
3. Les symptômes
4. Les voies de contamination
5. Incidences économiques
6. La réglementation
7. Les moyens de lutte
 - a) Planter un vignoble sain
 - b) Maîtriser les populations de *Scaphoideus titanus*
 - c) Assainir le vignoble via la création d'un GDON
8. FAQ/vrai-faux
9. Contacts
10. Annexes

Où trouver ces supports de communications ?

- Versions papiers
- Disponibles sur les sites internet :
 - De la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie,
 - Des Chambres Départementales d'Agriculture,
 - De la FREDON,
 - Des FEDON,
 - De la page « Flavescence Dorée » du site internet de Sudvinbio

<http://www.sudvinbio-conseil.com/bienvenue-a-sudvinbio-conseil/conseil-viticole/flavescence-doree>